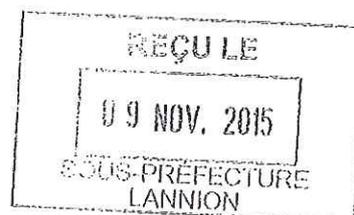


Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 04.11.2015

Date de la convocation : 26/10/2015
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 09.11.2015



L'an deux mil quinze et le quatre du mois de novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LE GRAND Jeanne, LANDOUAR Jean-Michel, COSQUER Doudja, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, ALLAIN Valérie, THUAL Lionel, METAYER Isabelle et LE NORMAND Christian.

Absents : Vincent CADREN, excusé, qui a donné procuration à Joël LE JEUNE,
Bérangère PAILLER, excusée, qui a donné procuration à Jeanne LE GRAND,
Marie CENSIER-LEMAIRE, excusée, qui a donné procuration à Isabelle METAYER.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : Alain FLAGEUL.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE (SDCI) DES COTES D'ARMOR**

Dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015, Monsieur le Préfet a demandé aux collectivités de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal, après examen des documents commentés par le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE

un avis favorable sur le projet de fusion n° 7 « Fusion de Lannion-Trégor Communauté – la Communauté de communes du Haut-Trégor – la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux » sous réserve de l'accord des communes concernées des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et sous réserve du maintien de la continuité territoriale

PREND ACTE

des différentes propositions de rationalisation des syndicats

DEMANDE

au titre de la compétence « eau potable » : la dissolution en priorité (au 01/01/2017) du Syndicat du Léguer, dont l'exploitation est confiée à Lannion-Trégor Communauté

COMPLETE

le projet de SDCI :

- au titre de la compétence « Enfance-Jeunesse », en citant le SIVU Aod ar Brug.
- au titre des autres compétences, en citant : le Syndicat mixte du SCoT du Trégor.

AUTORISE

le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Joël LE JEUNE, Maire,

*Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 09.11.2015*



Joël LE JEUNE, Maire,

